

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE CELLULES ET MODULES PHOTOVOLTAÏQUES

Dates de la concertation préalable
Du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023

-

Garant.e.s désigné.e.s par la Commission nationale du débat public
Valerie Trommetter - Bernard Christen

-

Date de remise du rapport, le 27 novembre 2023



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	4
Les enseignements clefs de la concertation préalable.....	4
Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable	7
Introduction	10
Le projet objet de la concertation	10
La saisine de la CNDP	13
Garantir le droit à l'information et à la participation	13
Le travail préparatoire des garant.e.s.....	15
Les résultats de l'étude de contexte	15
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	17
Avis sur le déroulement de la concertation	18
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	18
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	20
Synthèse des arguments exprimés	23
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation ..	23
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	32
Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées.....	33
Recommandations thématiques des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	33
Liste des annexes.....	36

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garants de la concertation préalable. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 1er décembre 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) - <https://www.concertation-holosolis.org>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (R.121-24 CE).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation préalable

Une concertation mobilisatrice, une participation intense et continue

La concertation préalable au projet HoloSolis a été précédée en 2021 d'une concertation menée pour un projet analogue de création d'une méga-factory de production de panneaux photovoltaïques à Hambach. Il s'agissait alors du projet REC Solar abandonné depuis lors.

Par conséquent, il fallait veiller à mettre en œuvre un dispositif de communication capable de remobiliser le désir de participation des publics. Le maître d'ouvrage a bien pris en compte cette donnée. Ainsi, le dispositif de communication et d'information des publics a été ample, diversifié et largement relayé par les médias locaux en particulier.

Cette communication a engendré une participation réellement satisfaisante. Ainsi, chacun des 6 temps d'interaction avec le public a mobilisé de 50 à 70 personnes, ceci sur des temps de travail souvent longs en raison de l'implication de chacun :

- Réunion publique d'ouverture – 50 personnes - durée 4 heures
- Ateliers environnement – 50 personnes - durée 4 heures
- Ateliers cadre de vie – 70 personnes - durée 3 heures 30 + visite de terrain, 35 personnes 1h30
- Ateliers économie et territoire – 60 personnes - durée 3 heures
- Réunion publique de clôture – 60 personnes - durée 2 heures

Cette mobilisation forte et très impliquée marque l'importance accordée au projet HOLOSOLIS

Une participation engagée et fondée sur des échanges constructifs et argumentés

D'entrée de jeu, dès l'ouverture de la concertation, Jan Jacob Boom-Wichers, Président d'HoloSolis, a marqué la volonté d'HoloSolis de s'inscrire positivement dans le territoire et d'avoir une relation de voisinage attentive et constructive. Dans l'avancée de la démarche, cette intention a rapidement trouvé son crédit et permis une concertation constructive et en confiance.

Ainsi, les échanges ont de manière très générale été approfondis et argumentés, ceci dans un esprit de réelle sincérité réciproque.

Des échanges et des débats identifiant des points particuliers, mais globalement toujours inscrits dans une vision d'ensemble du projet

La concertation a pu s'appuyer sur un dossier de concertation complet et didactique et sur des exposés introductifs de qualité. Sur cette base, les échanges ont pu être approfondis. Ils ont porté sur quelque 13 points en particulier :

- **LE PROJET, SON INSCRIPTION SUPRA LOCALE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE**

La compréhension de l'inscription du projet HoloSolis dans les politiques nationales et européennes en matière environnementale et industrielle a représenté une dimension importante des échanges.

- Pour répondre aux défis climatiques et à l'ambition européenne et nationale de parvenir au *Zéro émission nette de CO₂ en 2050*, le développement des énergies renouvelables constitue un levier essentiel. Dans ce cadre, la part de l'énergie photovoltaïque devra représenter entre 100 et 150GW dans l'Union européenne d'ici 2030.

- L'ambition européenne, formalisée dans le PACT VERT EUROPÉEN, est que 40 % des panneaux photovoltaïques installés en 2030 en Europe soient d'origine européenne contre moins

de 5 % aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, il faudra que 10 projets d'une taille équivalente à celle d'Holosolis voient le jour d'ici là en Europe. Il s'agit là du plan industriel du PACT VERT EUROPÉEN.

Les implications de ces chiffres ont également été débattues en termes d'autonomie énergétique et stratégique de l'Europe, ainsi que de résilience pour faire face aux aléas du monde dont le Covid et la guerre en Ukraine ont marqué l'impérative nécessité.

Compris dans ce cadre, le projet Holosolis est apparu comme une nécessité, ceci avec des questions sur la capacité à terme à produire l'ensemble des composantes nécessaires à la production des panneaux photovoltaïques en Europe.

• **LES INCIDENCES LOCALES DU PROJET EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

- L'approvisionnement, la consommation d'eau et la qualité des rejets dans la Sarre

Le fonctionnement HoloSolis va impliquer la consommation de quelque 2,6 millions de mètres cubes d'eau par an. Cette consommation d'eau se fera par prélèvement, puis par restitution après traitement, et ceci pour quelque 90% du volume, dans la Sarre.

Cette solution d'approvisionnement a été perçue comme un progrès d'importance par rapport à celle consistant à mobiliser les eaux de source du réseau d'eau potable, tel qu'évoqué lors de la concertation menée dans le cadre du projet REC Solar.

De par cette évolution, les attentes ont porté d'une part sur la question du suivi dans le temps de l'impact quantitatif et qualitatif du dispositif sur la Sarre et d'autre part sur les possibilités à terme de réduire cette consommation d'eau en évoluant vers un dispositif fonctionnant en circuit fermé.

- Le classement Seveso et la question des risques

La concrétisation du projet HoloSolis impliquera un classement Seveso seuil haut de l'usine. Ce classement a posé deux familles de questions. La première relative aux risques en eux-mêmes et la seconde celle inhérente à la question de l'instauration d'un PPRT comprenant un périmètre impactant les habitations riveraines. Cette dernière problématique a été d'autant plus source de préoccupations que l'instauration du PPRT relatif à l'usine INEOS, implantée de longue date sur le territoire, a fortement impacté la commune de Willerwald et ses habitants.

L'obligation imposée au nouveau projet industriel de contenir la zone de danger à l'intérieur du site de l'usine apporte une réponse à ces inquiétudes, mais une information et un dialogue continu s'avère nécessaire.

- Les rejets atmosphériques

La question sur la nature des rejets, des normes et de leur respect a logiquement été posée. La question de la transparence de l'information relative au respect des normes est posée et appelle un engagement de la part d'un maître d'ouvrage.

- L'impact sur la santé de la ligne haute tension d'alimentation électrique

Le fonctionnement de l'usine HoloSolis nécessite le renforcement de la desserte du site en électricité. Pour ce faire, RTE prévoit la réalisation d'une nouvelle ligne haute tension. La question du tracé optimum a été posée, mais si celui empruntant la piste cyclable porte une réelle prévalence, des inquiétudes relatives aux impacts électromagnétiques d'une telle ligne ont été évoquées. En réponse, une note spécifique a été rédigée par RTE.

- L'impact des flux logistiques induits par le fonctionnement de l'usine

Les flux logistiques vont représenter quelque 200 camions par jour. Concernant les flux entrants, une part importante sera traitée par voies fluviales jusqu'à Metz, Strasbourg ou Dilligen, seuls les 50 ou 80 derniers kilomètres seront camionnés.

Ces flux de camions transiteront par l'autoroute A4 et pourront accéder à HoloSolis sans traverser les agglomérations du territoire.

La cohérence de cette approche a conduit le questionnement à se centrer d'une part sur la réflexion à mener sur la réouverture de la voie ferrée et, d'autre part, sur l'accueil des camions en dehors des horaires de livraison et d'expédition.

- La question du transport des 1 700 salariés prévus sur le site

Le fonctionnement d'HoloSolis impliquera 5 équipes de 270 employés et 350 personnes travaillant en journée. En incluant les visiteurs, l'estimation des flux représente quelque 400 véhicules au moment des pointes, dont 10% pourraient traverser Willerwald.

L'encouragement aux mobilités alternatives et la mise en place de navette de bus, le cas échéant mutualisé avec d'autres entreprises, ainsi qu'un plan de déplacements interentreprises a été au cœur des réflexions sur ce point.

- **LES INCIDENCES LOCALES DU PROJET EN MATIÈRE DE CADRE DE VIE**

- La production intrinsèque de l'usine ne sera pas génératrice de bruit. Ont été questionnées par contre les émanations sonores produites par les aérateurs et les camions, ceci tout en soulignant que la construction des bâtiments aura certainement pour effet d'atténuer l'impact du bruit de fond de l'autoroute A4 sur Willerwald.

La question du bruit étant complexe, outre le respect des normes, le maître d'ouvrage a souligné l'attention qu'il portera sur ce point en proposant, si nécessaire, un dialogue continu avec les riverains pour tirer les enseignements du retour d'expérience.

- La question l'intégration architecturale et paysagère de l'usine

Les questions de la hauteur des bâtiments et de celles des cheminées, ainsi que celles d'écrans végétaux, ont nourri les discussions. Les premières esquisses marquent un souci d'une intégration architecturale et paysagère de qualité, mais il importe que l'information et l'échange se poursuivent les prochains mois lors de la finalisation du projet.

- **L'IMPACT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DU PROJET**

- Le tissu industriel du territoire de la Communauté de l'agglomération de Sarreguemines et Confluences est fortement dédié à l'automobile. Dans ce contexte, le projet HoloSolis apporterait une diversification, source de meilleure résilience pour le territoire.

- La question du recrutement de 1 700 salariés dans un bassin d'emploi relativement dynamique

La création à horizon de 3 à 5 ans de 1 700 emplois relativement diversifiés est une opportunité pour l'attractivité du territoire. Ainsi, si le taux de chômage de l'arrondissement de Sarreguemines est relativement bas avec un taux de 6 %, la vitalité démographique du territoire est quant à elle fragile et pourra trouver dans la concrétisation du projet HoloSolis un levier fort de revitalisation.

Les réflexions et le travail engagé avec Pôle emploi et les partenaires institutionnels présentés lors de l'atelier économie et territoire ont permis d'éclairer la stratégie de valorisation de cette opportunité pour le territoire.

- La question de l'offre de logements et de l'habitat

Parallèlement à la question du recrutement des futurs employés, celle de l'habitat et du marché du logement a été posée et discutée. Cependant, une fois prise en compte la géographie du bassin d'emploi dans son ensemble, avec par exemple le pays de Bitche, le projet HoloSolis ne devrait pas induire de tension particulière sur le sujet.

Une intention affirmée de prise en compte des propositions issues de la concertation

Concernant le caractère des échanges et des débats, il a été marqué par un esprit respectueux des différences, un esprit constructif et une bonne intelligence collective.

Les propos des uns et des autres tenus lors de la réunion de clôture ont souligné cette qualité.

De manière récurrente, et cela avec crédibilité, le maître d'ouvrage et la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, pour ce qui relève de ses compétences, ont marqué leur intention de prendre réellement en compte les propositions de spécification et d'amélioration du projet issues de la concertation.

Une attente de poursuite de l'information, des échanges et de la concertation

En conclusion, la concertation préalable peut être pleinement considérée comme positive et constructive.

Une confiance partagée a accompagné la ponctuation de la démarche, mais autant celle-ci est grande, autant elle implique de poursuivre un travail d'information, d'échanges et de concertation jusqu'à la concrétisation du projet.

Le Code de l'environnement impose une phase d'information et de participation aux porteurs de projet, sous l'égide d'un garant CNDP, qui suit la concertation préalable et qui se clôture à l'ouverture de l'enquête publique. Les garants ont noté que cette nouvelle phase doit répondre à cette attente, exprimée dans le cadre de la concertation, afin de confirmer l'apport de la concertation et des débats publics dans la maturation et l'appropriation citoyenne des projets.

Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e formulées à l'issue de la concertation préalable

Les tableaux ci-après présentent les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le maître d'ouvrage, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui lui a été transmis afin qu'il puisse apporter et préciser ses réponses se trouve en annexe de ce bilan.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est également concernée par certaines demandes, sur des sujets relevant spécifiquement de ses compétences.

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS	
PRÉCISIONS	
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1	<u>Précisions relatives à l'accès au logement</u> L'accès au logement peut s'avérer problématique pour une catégorie de futurs employés. Une contribution interroge le maître d'ouvrage sur la mise en place d'un système de cautionnement, voire d'autres mesures d'aide et d'attractivité. Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?
2	<u>Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs</u> L'idée de renforcer le lien entre Holosolis et les habitants du territoire par la création de parcs photovoltaïques participatifs a été évoquée. Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1	<p><u>Recommandations relatives à la consommation d'eau</u></p> <p>Le fonctionnement d'Holosolis implique une consommation d'eau massive. La solution retenue consiste à prélever puis rejeter l'eau dans la Sarre. Cette solution est perçue comme un grand progrès par rapport à celle envisagée par le projet REC Solar soumis à concertation publique en 2021.</p> <p>Le sujet reste cependant d'importance et appelle à une transparence et une information dans la durée des consommations effectives d'eau, de la qualité des eaux rejetées et leurs incidences sur la qualité de la Sarre.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue, ceci en partenariat avec la CASQ en charge de la compétence eau sur le territoire, ainsi que de la DREAL et la Police de l'Eau.</p>
2	<p><u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u></p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter au mieux l'impact sonore de l'usine, ceci outre le respect automatique des normes réglementaires.</p> <p>La question du bruit et de ses incidences étant complexe et ne pouvant au final qu'être appréciée en situation, la solution mise en perspective durant la concertation consiste à instaurer un dialogue dans la durée avec les riverains et de mettre en oeuvre, si nécessaire, une dynamique d'amélioration continue.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son intention de s'inscrire dans une telle démarche qui permet de tirer les enseignements du retour d'expérience.</p>
3	<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet Holosolis sur la cadre de vie de Willerwald</u></p> <p>La construction d'Holosolis va transformer le paysage pour un nombre important d'habitants de Willerwald. Les esquisses présentées lors de la concertation ont marqué une volonté du maître d'ouvrage de finaliser son projet avec le souci fort de sa bonne intégration paysagère.</p> <p>Il a été souligné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'excepté le bâtiment dédié à la logistique, dont la hauteur dépassera les 30 mètres, les bâtiments resteront dans l'épure de ceux du site Seiffert voisins. - Que la qualité des matériaux et le choix des tonalités des bâtiments visera l'intégration la plus douce dans le paysage. - Qu'un plan important de végétalisation complétera l'adoucissement de l'intégration paysagère et que les plantations prévues par la CASQ dans le cadre d'Europole 3 apporteront également une solution forte d'atténuation. - Que les cheminées seront de taille limitée et ne dépasseraient celles des bâtiments (non logistique) que de quelques mètres. <p>Vu l'importance de la question, il est apparu important que le public soit informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont de l'enquête publique.</p>
4	<p><u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u></p> <p>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la mise en oeuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. • Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. • Participer activement à la mise en oeuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. <p>Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la mise en oeuvre d'un nouveau <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. • D'étendre le réseau de pistes cyclables pour mailler pleinement l'Europôle aux communes voisines. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</p> <p>Il a été proposé également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une <i>étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements</i> soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. • Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le département de Moselle. <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur ces deux propositions.</p>
5	<p><u>Recommandation relative à l'accueil des transporteurs routiers</u></p> <p>La question de l'accueil des routiers en week-end et hors horaires d'ouverture pose de réels problèmes autour des entreprises de transport ou impliquant des flux logistiques importants. Localement, cela est déjà le cas autour de l'entreprise Seiffert.</p> <p>L'activité d'Holosolis impliquant des flux logistiques importants, il importe que le maître d'ouvrage précise le dispositif qu'il prévoit de mettre en oeuvre, le cas échéant en lien avec la CASC, pour répondre à cette problématique à la fois sanitaire, de confort et tout simplement de décence pour les routiers.</p>

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET DE RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATION DU PUBLIC

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

La mobilisation des publics, leur implication et la qualité des échanges qui en ont découlé durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.

Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.

L'ancrage du projet Holosolis dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.

Le maître d'ouvrage pourra en particulier :

1

- Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État.
 - Organiser une réunion publique pour mettre en perspective la concrétisation des engagements issus de la concertation et présenter l'étude d'impact et de danger, ceci notamment sur les questions des risques, nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau).
- Inclure dans cette réunion un temps d'information spécifique relatif à la création de la nouvelle ligne d'alimentation électrique haute tension par RTE.
- Organiser un atelier destiné à présenter la finalisation du projet d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier pour les habitants de Willerwald.
 - Organiser un atelier destiné à définir une « Charte Travaux » (*dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier*) avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier et un encadrement de ses impacts sur l'environnement.

Recommandation relative à la mise en place d'une Charte travaux (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier)

2

Les phases de chantier peuvent être génératrices de nuisances plus ou moins ponctuelles pour les riverains du site.

Afin d'anticiper la gestion de ces incidences, l'établissement d'un dispositif d'information, d'alerte et de dialogue sous la forme par exemple d'une « Charte Travaux » paraît être une solution.

Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.

Recommandation relative à la mise en place d'une « Instance permanente d'information et de dialogue »

3

L'intention et la volonté affichées avec conviction et engagement par le maître d'ouvrage de vivre en confiance avec le territoire dans son ensemble et son voisinage en particulier a été un élément déterminant de la qualité de la concertation préalable.

L'ensemble des participants, tant le public que les acteurs institutionnels et le maître d'ouvrage lui-même, a convenu cependant que c'est la durée qui fait la preuve de cette confiance.

Pour ce faire, la création, sous une forme à définir, d'une *Instance permanente d'information et de dialogue* paraît s'imposer comme solution. Portée par le maître d'ouvrage, largement ouverte et d'un fonctionnement souple et adaptable, une telle instance serait un outil complémentaire à la *Commission de suivi de site* pilotée par l'Etat, fort utile, mais régie par un formalisme réglementaire.

Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.

Introduction

Le projet objet de la concertation

Le dossier de concertation disponible à l'adresse www.concertation-holosolis.org offre une présentation détaillée du projet dont le chapitre à venir fait la synthèse.

Responsable du projet et décideurs impliqués :

Le projet HoloSolis est porté par la société éponyme créée en 2022 sous la forme d'une SAS. Elle est présidée par Jan Jacob Boom-Wichers et détenue par un consortium de sociétés européennes ayant des activités liées à l'industrie photovoltaïque : InnoEnergy, IDEC, TSE, Heraeus et Armor Group.

Dans ce cadre, HoloSolis se trouve être un acteur 100% européen et indépendant.

Le projet implique également RTE pour la réalisation d'une ligne d'alimentation électrique de haute tension nécessaire pour le fonctionnement à pleine capacité d'HoloSolis.

Carte du projet et plan de situation :

L'implantation du projet est prévue sur le site Europôle 2 à Hambach, propriété de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences (CASQ). Il s'agit d'un site industriel dit *clef en mains* devant faciliter la vitesse de concrétisation des projets.



Objectifs du projet selon le porteur de projet

Le projet HoloSolis vise à participer à la concrétisation de deux objectifs stratégiques à la fois portés par la France et l'Union européenne, il s'agit :

- du PACT VERT EUROPÉEN et sa stratégie *Zéro émission nette de CO₂ en 2050*,
- et du Net-Zero Industry Act adopté par le Parlement européen le 21 novembre de cette année.

L'atteinte de ces objectifs implique non seulement une production massive d'énergie renouvelable, mais aussi une réindustrialisation de l'Europe pour assurer qu'un maximum de composants des dispositifs de production d'énergie renouvelable soit produit en Europe, et autant que possible par des Européens. L'enjeu environnemental et l'enjeu de souveraineté sont ici pleinement combinés.

En visant la production de 5 GW de panneaux photovoltaïques par an, soit l'équivalent en puissance installée de la production annuelle d'un réacteur nucléaire de 1 GW, le projet HoloSolis est le premier projet de Gigafactory en Europe.

Le projet est donc imposant, mais pour que l'objectif européen qui vise l'installation annuelle de 100 à 150 GW de panneaux photovoltaïques en 2030, dont 40% fabriqués en Europe, soit atteint, il faudra que 10 projets d'une taille équivalente à celle d'Holosolis voient le jour d'ici là en Europe.

Caractéristiques du projet

La production visée par le projet HoloSolis comprend non seulement la production de panneaux, mais également celle des cellules photovoltaïques elles-mêmes.

Pour ce faire, le projet HoloSolis mobilisera la technologie N-type TOPCon. Cette technologie de cellule silicium, déjà utilisée massivement en Asie, permet l'obtention de cellules solaires à très haute performance, ceci sans utilisation d'indium (un métal rare) et avec une consommation limitée d'argent dans les cellules. En cela, le choix technologique diffère fortement de celui de REC Solar mis en débat en 2021 et qui s'appuyait sur la technologie à hétérojonction.

En pleine charge, d'ici 2027, l'usine HoloSolis mobilisera quelque 1700 collaborateurs.

Le choix d'implantation du projet HoloSolis à Hambach est motivé par trois raisons majeures :

- Une géographie relativement centrale dans le marché européen et une connexion directe à l'autoroute A4, ainsi qu'au réseau autoroutier allemand via Saarbrücken, dont l'agglomération transfrontalière dépasse les 500.000 habitants.
- Un site industriel Europôle 2 classé « clefs en mains » par le ministère de l'Industrie, et immédiatement opérationnel en termes de maîtrise foncière, de viabilité et de documents d'urbanisme.
- Un bassin d'emploi proportionné et caractérisé par une réelle tradition industrielle.

Pour le territoire, le projet HoloSolis revêt une importance stratégique pour la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les collectivités voisines. En effet, il impliquerait la création de 1700 emplois d'ici 2027, une fois atteint le rythme de croisière de production.

Outre la création d'emplois, l'arrivée d'HoloSolis apporterait une diversification du tissu industriel dans un territoire fortement marqué aujourd'hui par l'empreinte de l'automobile.

Il importe de signaler par ailleurs que la nature et la quantité des produits stockés sur le site et nécessaires au processus de production du projet HoloSolis implique un classement Seveso seuil haut, donc le respect de l'ensemble des prescriptions données par le futur arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, si le projet se concrétise.

Il importe de noter que les choix de conception du projet HoloSolis ont été établis pour contenir l'essentiel des périmètres de danger à l'intérieur même du site de l'usine, comme le prévoit la réglementation en matière d'ICPE.

Alternatives mises au débat

Le but d'HoloSolis étant de contribuer à la transition énergétique européenne ainsi qu'à l'autonomie industrielle de l'UE, tel que cela est visé par les politiques publiques françaises et européennes, il n'y a pas d'alternative à l'objet du projet, qui consiste à produire des cellules et des panneaux photovoltaïques.

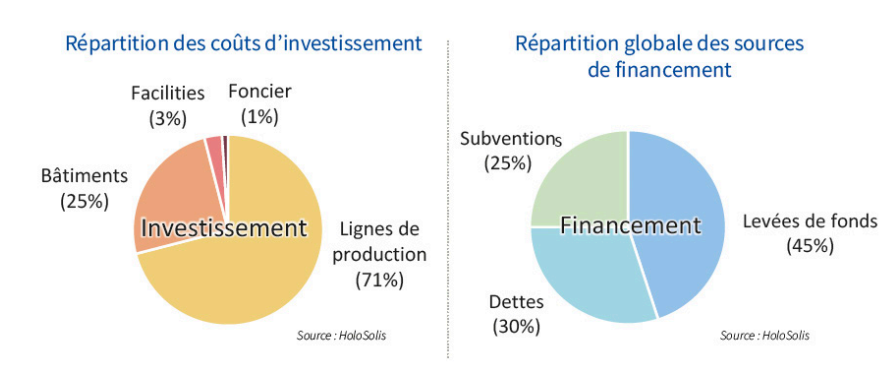
Concernant la localisation du projet à Hambach, il découle d'un arbitrage fait après l'étude de 40 sites à travers de 6 pays de l'Union Européenne. Parmi les éléments étudiés, l'on peut citer notamment la superficie des sites, l'accessibilité aux réseaux de transport, le prix de l'électricité, le bassin d'emploi, le dynamisme et la volonté des pouvoirs publics.

Au final, le site de Hambach présentait les meilleures caractéristiques. Les deux atouts déterminants ont été la position centrale en Europe (à 1 jour de camion de la quasi-totalité du marché photovoltaïque européen) et le caractère de *site clef en main* qui présentait une garantie indispensable pour respecter le calendrier ambitieux du projet.

Concernant le choix technologique, la solution N-type TOPCon a été retenue puisqu'à ce jour elle est celle qui présente le meilleur bilan environnemental, notamment en termes de mobilisation des ressources et des matières premières.

Coût du projet

Le projet HoloSolis représente un investissement de 709 millions d'euros, ceci selon la répartition et les modalités de financement suivantes :

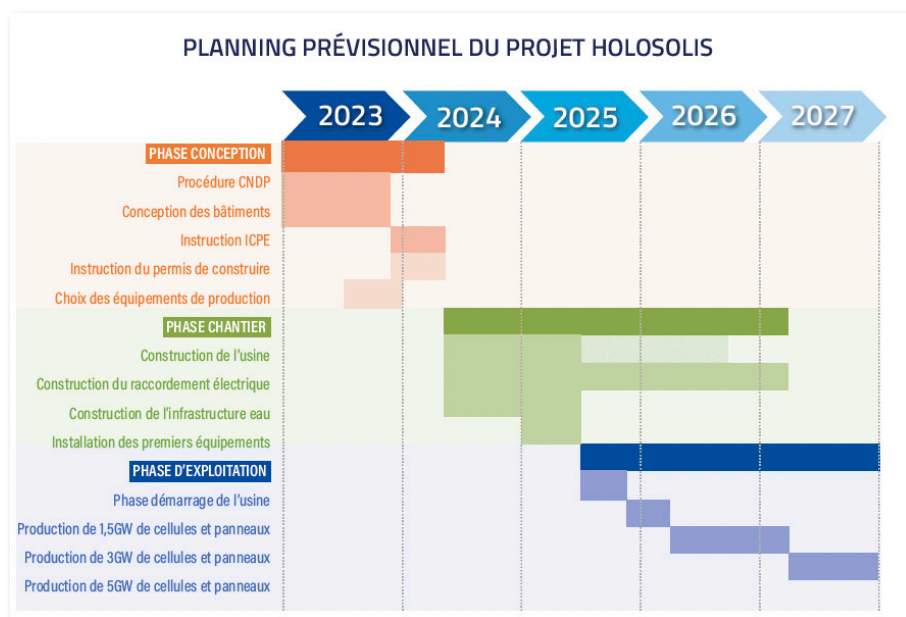


Calendrier du projet et de la mise en service envisagée

HoloSolis a pour objectif de démarrer la production de cellules et modules photovoltaïques mi-2025 et d'atteindre la production nominale de 5 GW au début de l'année 2027.

Ce calendrier implique le démarrage du chantier d'ici l'été 2024. Pour permettre cela, HoloSolis compte déposer sa demande d'autorisation environnementale (instruction ICPE) et son permis de construire début 2024. Dans ce cas, l'enquête publique aurait lieu avant l'été 2024, l'obtention des autorisations administratives pourrait intervenir au troisième trimestre 2024, et le démarrage des travaux se faire au quatrième trimestre de la même année.

Calendrier prévisionnel						
25 septembre - 31 octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février - Mai 2024	Juin 2024	Automne 2024
Concertation préalable	Bilan des garants	Bilan des maîtres d'ouvrages	Présentation du Rapport du maître d'ouvrage à la CNDP	Instruction de la demande d'autorisation environnementale et du permis de construire	Enquête Publique	Arrêté préfectoral d'autorisation de démarrage des travaux



La saisine de la CNDP

Contexte de la concertation

HoloSolis a saisi la CNDP le 30 juin 2023, ceci dans le but d'une avancée rapide de la démarche. À l'engagement de la concertation, le projet disposait déjà d'une grande maturité et a pris à son compte et intégré en amont une grande part des acquis de la concertation menée en 2021 pour le projet similaire de REC Solar, prévu alors sur le même site.

Dans ce contexte, il était donc important de trouver un juste équilibre entre la nécessité de garantir au public une concertation bien renouvelée par rapport à celle menée pour le projet REC Solar, et d'une qualité permettant à chacun non seulement de s'informer, mais également d'apporter commentaires, avis, questions et contributions, et le souci de ne pas pénaliser le maître d'ouvrage dans son calendrier.

Décision d'organiser une concertation

Par décision lors de la séance plénière du 5 juillet 2023, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9. Par décision du 10 juillet 2023, elle a désigné Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Bernard CHRISTEN comme garant.e.s de la concertation, considérant que :

- Ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garants neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet.

Le rôle des garant.e.s

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garants, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'environnement. L'absence de conflit d'intérêts est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un ou plusieurs garants pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant est lié à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui présente à tou.te.s son rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du maître d'ouvrage. À l'issue de la concertation, le(s) garant(s) rédige(nt) un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans le cas précis, au regard du dossier de saisine, de son instruction et de la concertation du grand public qui a déjà été sollicitée sur ce même site dans le cadre d'un précédent projet similaire, le projet REC SOLAR, les garants avaient particulièrement pour mission de veiller à ce que la nouvelle concertation préalable s'attache d'une part à présenter les différences introduites par le nouveau projet, et d'autre part, à plus particulièrement tirer les enseignements des précédentes phases de concertation sur le précédent projet.

Dans ce cadre, pour prendre en compte et répondre aux questions qui ont été soulevées lors des précédentes phases de concertation sur le précédent projet, il importait de veiller plus particulièrement :

- au suivi des recommandations qui ont précédemment été formulées et des réponses attendues sur l'augmentation du trafic automobile à prévoir, sur l'écomobilité, sur le bruit dans la phase de construction de l'usine et sur l'impact paysager du projet ;
- au respect des engagements précédemment pris sur les modalités d'approvisionnement en eau (prélèvements de l'eau potable depuis la Sarre prioritairement à celle issue des sources).

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, une concertation post-concertation préalable est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP, et qui dure jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

L'étude de contexte des garants a été menée avec des méthodes classiques d'investigation, notamment :

- Recherches, études et analyses documentaires ;
- Entretiens avec des personnes-ressources ;
- Visites de terrains.

Le fruit du travail a permis de relever 11 points particuliers :

1. L'enjeu de bien mettre en perspective l'inscription du projet HoloSolis dans la stratégie européenne et française du Pacte Vert européen

Face à l'enjeu de l'urgence climatique, l'analyse des réseaux sociaux et des revues de presse montre la force d'une idée largement dominante disant «on ne fait rien» ou «ils ne font rien». Parallèlement, l'on constate une méconnaissance importante des politiques européennes et nationales effectivement décidées et mises en œuvre.

De ce fait, il semblait important que tant le dossier de concertation préalable que le protocole de concertation du projet HoloSolis apportent un éclairage solide sur ce contexte dont la connaissance est indispensable à la bonne appréhension du projet HoloSolis en lui-même.

2. L'enjeu de bien mettre en perspective l'inscription du projet HoloSolis dans la stratégie européenne et française du Net-Zero Industry Act

Parallèlement à la grande inconnaitance du Pacte Vert européen, le Net-Zero industry Act souffre également de la même carence alors que l'idée qu'il faille réindustrialiser l'Europe se trouve très partagée.

En l'occurrence, et toujours pour éclairer la place et l'inscription du projet HoloSolis dans une telle vision sociétale d'ensemble, il apparaît nécessaire que le protocole de concertation intègre pleinement cette dimension.

3. Le constat que le projet HoloSolis a bien intégré et tenu compte de l'acquis que représentait le travail de concertation mené en 2021 au titre du projet REC Solar

La rédaction du projet a été fortement inspirée par les conclusions de la concertation préalable de 2021. Il s'agissait d'une chose essentielle pour consolider l'utilité et la crédibilité de la démarche et leur corollaire, la confiance des publics. Le travail préparatoire mené avec le maître d'ouvrage a permis d'amener une réelle maturité à cette prise en compte.

4. Le capital d'HoloSolis structuré autour d'un partenariat complémentaire

Parmi les griefs et un certain sentiment de doute qui ont accompagné le projet REC Solar, celui d'une structure fondée sur des capitaux asiatiques donnant à craindre un projet éphémère n'était pas des moindres.

Le fait qu'HoloSolis soit porté par des capitaux européens et composé d'un ensemble de sociétés complémentaires dans le domaine de la production et du marché du photovoltaïque s'imposait comme un élément nouveau dont on pouvait anticiper une appréhension positive.

5. Un choix technologique qui prend en compte les enjeux de la rareté des ressources

La vision d'ensemble de l'écobilan d'un projet s'impose comme une dimension de plus en plus essentielle. En optant pour la technologie N-type TOPCon, HoloSolis adopte un procédé moins mobilisateur de ressources (absence d'utilisation d'Indium) et une consommation limitée d'argent dans la production des cellules. Cette distinction entre le projet REC Solar et HoloSolis imposait d'être mise en exergue.

6. L'utilité du projet pour la résilience du tissu économique du territoire

La Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences dispose d'un tissu économique important, mais sa composante industrielle est marquée par une prévalence de l'automobile. De ce fait, la venue d'HoloSolis est appréciée comme un facteur de diversification et de résilience renforcée du tissu économique par les acteurs rencontrés dans les entretiens préalables.

7. L'utilité du projet pour redynamiser la vitalité démographique du territoire

La Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, le Pays de Bitche voisin et l'Alsace Bossue souffrent d'une réelle fragilité démographique. De ce fait, la venue d'HoloSolis et la perspective de création de 1 700 emplois s'imposeraient comme un levier d'importance pour redynamiser la vitalité démographique du territoire selon les acteurs rencontrés en étude de contexte.

8. La problématique du classement Seveso seuil haut

De par ses caractéristiques, le projet HoloSolis impliquera un classement de l'usine en Seveso seuil haut.

Assurer une bonne compréhension des fondements et des implications de ce classement s'avère essentiel pour la commune de Willerwald. Le projet REC Solar impliquait un même classement et il était déjà apparu que les conséquences de l'instauration du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) relatif à l'usine INEOS Polymères de Sarralbe le 6 juillet 2017 restaient fortement marquées dans les mémoires.

En l'occurrence, comme lors de la concertation REC Solar, il importait de bien prendre la mesure de cette problématique en anticipant un traitement renforcé de la question durant la concertation préalable d'HoloSolis.

9. L'enjeu d'une prise en compte d'une bonne cohabitation du site avec les habitants riverains de Willerwald

Les premières habitations de Willerwald sont situées à quelque 500 mètres de la partie ouest du site du projet HoloSolis. Dans la pratique, cette proximité se trouve encore amplifiée par la topographie du terrain qui renforce le lien de covisibilité entre le village et la future usine.

La prise en compte de cette dimension dès l'amont du projet est indispensable pour appréhender avec l'attention nécessaire les questionnements et inquiétudes des habitants sur le sujet.

10. La nécessité de bien renouveler l'exercice de la concertation préalable pour favoriser une large participation

Répéter une concertation préalable sur un même site, ceci sur un projet à bien des égards comparable et à peine deux années après le premier exercice mérite une attention particulière.

Ainsi, il était essentiel que la communication soit mobilisatrice et que le dispositif de concertation soit véritablement solide.

11. Un périmètre de la concertation maintenu

Le périmètre de la concertation préalable défini lors de la concertation REC Solar paraissant toujours représenter la bonne formule, il semblait logique de le reconduire à l'identique pour la concertation HoloSolis.

Cependant, il semblait toutefois judicieux, puisque le territoire fonctionne de manière transfrontalière en termes de vie sociale avec l'agglomération de Sarrebruck, d'assurer une communication aussi en allemand.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation et leur prise en compte par les responsables du projet

L'élaboration du calendrier de la concertation a été faite sur la base de trois points particuliers :

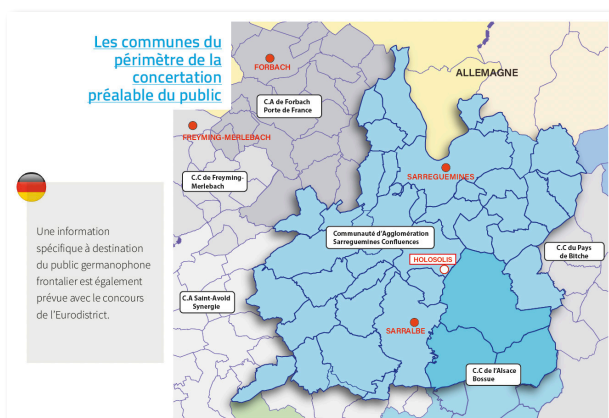
- Offrir les moments nécessaires pour permettre une appréhension approfondie de tous les sujets essentiels ;
- Respecter le temps social disponible des publics pour permettre et faciliter une participation effective ;
- Répondre à l'attendu du maître d'ouvrage de ne pas freiner inutilement le calendrier du projet.

Concernant le dossier de concertation, tant la présentation du projet que le dispositif d'information et le protocole de concertation lui-même, le porteur de projet a pris en compte l'ensemble des demandes des garants dans la préparation de la concertation et a bien intégré et traduit les attendus découlant des 11 points mis en évidence dans l'étude de contexte et présentés ci-dessus.

Pour combiner ces impératifs, alors que la CNDP a été saisie le 30 juin dernier, un travail étroit entre les garant.e.s et le maître d'ouvrage a permis à la CNDP, lors de sa commission du 6 septembre, de décider de valider le dossier, le calendrier et les modalités de la concertation.

De concert, les garant.e.s et le maître d'ouvrage ont convenu d'une concertation d'une durée de 5 semaines, du 25 septembre au 31 octobre 2023.

Concernant le périmètre de la concertation, il a repris logiquement celui défini pour la concertation REC Solar de 2021, c'est-à-dire l'ensemble des 38 communes de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences et les trois communes riveraines de la communauté de communes d'Alsace Bossue (Herbitzheim, Keskastel, Oermingen).



Concernant le dispositif d'information et de communication, il a été fortement renforcé, notamment par l'action de terrain menée par les étudiants de l'IUT, par rapport à celui mis en œuvre en 2021 avec le projet REC Solar. Il a été défini comme suit :

- Conférence de presse annonçant l'ouverture de la concertation (26 septembre)
- Affichage réglementaire (mairies, ...)
- Affichage complémentaire (500 unités dans les commerces, bus et lieux publics)
- Campagne digitale sur les réseaux sociaux
- Opération de sensibilisation et de diffusion des flyers (7500 unités) par les étudiants de l'IUT (précédée d'une formation spécifique)
- Édition et diffusion du dossier de concertation en 500 exemplaires
- Édition et diffusion du dossier de synthèse de 6 pages en français en 2500 exemplaires
- Édition et diffusion du dossier de synthèse de 6 pages en allemand en 500 exemplaires
- Site internet www.concertation-holosolis.org d'information et de contribution

Concernant le dispositif d'information, d'échange et de débat, il a été défini comme suit :

- 30 septembre - Réunion publique de lancement
- 4 octobre - Émission en direct et en public TV Mosaïk sur « Les enjeux européens et nationaux du projet d'HoloSolis » en présence d'un panel d'experts
- 8 octobre - Rencontre avec les équipes d'HoloSolis à Sarreguemines sur le Grand Marché des Producteurs.
- 10 octobre - Atelier « La prise en compte de l'environnement dans le projet »
- 21 octobre - Atelier de concertation à Willerwald sur « Les incidences du projet sur le cadre de vie des riverains » (*) et visite sur site
- 24 octobre - Atelier de concertation sur « Les enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire associés au projet »
- 27 octobre - Réunion publique de clôture

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

La campagne d'information a été particulièrement forte et efficace. Le bilan de la couverture médiatique identifie quelque 150 publications relatives au projet en amont et durant la concertation.



De manière spécifique, le travail de communication de terrain mené par les étudiants de l'IUT a permis plus de 600 interactions d'information et de sensibilisation au projet, cela dans une diversité de sites et d'espaces permettant de toucher un large panel de public.



Concernant les documents mis à disposition du public lors des réunions, ateliers et présence de terrain :

- Le dossier de la concertation (57 pages), qui contenait des chapitres descriptifs sur les porteurs du projet, les modalités de la concertation, les fondements et les caractéristiques du projet, les solutions alternatives (y compris « l'option zéro » consistant à ne pas réaliser le projet) ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire,
- Une synthèse au format tryptique de 3 feuilles visant à toucher un public qui désirait disposer uniquement des informations les plus essentielles en langue française et en langue allemande,
- Quatre kakémonos présentant succinctement le projet, les enjeux locaux, les enjeux nationaux et européens, la concertation préalable,

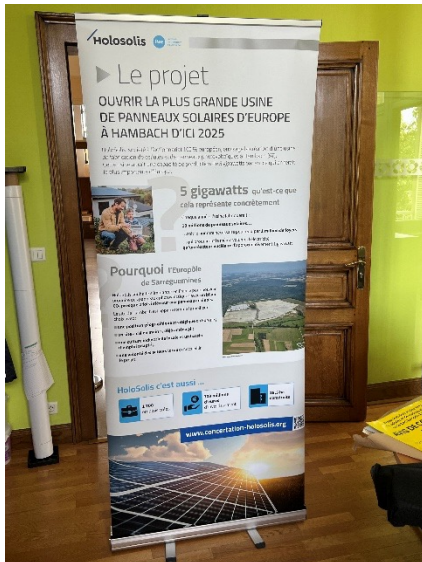
ils ont été très bien accessibles et diffusés.

Concernant le site internet dédié à la concertation préalable, il comprenait une traduction en langue allemande.

Son menu était ergonomique et les rubriques complètes :

- Présentation du principe et du calendrier de la concertation
- Présentation détaillée du projet
- Espace de téléchargement
- Espace de contribution

En conclusion, concernant l'information du public, les garants considèrent que ces documents étaient complets, compréhensibles et accessibles, que les informations qu'ils contenaient étaient claires et complètes et que leur diffusion a été ample et très satisfaisante. En l'occurrence, les bases d'une bonne implication du public étaient bien posées.



Lors des évènements publics, la présentation du projet et de la thématique abordée a été réalisée avec des supports visuels (Powerpoint) dont le contenu et la mise en forme avaient au préalable fait l'objet d'échanges avec les garants pour être de bonne qualité et répondre aux enjeux pressentis. Les garants considèrent que ces supports et les comptes-rendus qui ont été rédigés et publiés sur le site internet de la concertation préalable étaient de bonne qualité, complets et transparents.

En outre, en cours de concertation, afin de répondre plus précisément à certaines questions du public, les garants ont demandé au porteur du projet de rédiger des notes complémentaires qui ont été publiées sur le site internet de la concertation préalable. Ces notes ont porté sur :

- Note complémentaire sur la question de l'eau (6 pages),
- Note complémentaire sur la question du risque industriel et du classement SEVESO (4 pages),
- Note complémentaire d'éclairage sur les champs électromagnétiques (4 pages).

Les garants considèrent que ces notes étaient de bonne qualité et répondaient de manière satisfaisante aux questions du public.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que l'information a été claire, transparente, complète, que tous les publics y ont eu accès et que le droit à l'information du public a été effectif.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

Le droit à la participation paraît avoir été particulièrement effectif. En effet, non seulement la participation a été nombreuse, mais elle a également été très assidue et impliquée. Si une telle dynamique a été possible c'est parce que tous les acteurs, tant le public que le maître d'ouvrage et les partenaires institutionnels, se sont engagés dans la démarche avec conviction et sincérité. En réunion de clôture, les propos des uns et des autres ont pleinement souligné et confirmé ce sentiment fort positif.

Le tableau ci-après montre que la participation aux différentes réunions a impliqué à chaque fois de 50 à 70 participants du côté du public. Ces réunions ont systématiquement été des temps d'échanges et de travail très approfondis.

Leur durée a été à chaque fois de 3 à 4 heures, ceci dans une ambiance très constructive.

Les supports de présentation de chaque réunion, ainsi que leur verbatim, ont été rendus disponibles dans l'espace de téléchargement du site internet et chaque séance a été conclue par l'annonce des étapes à venir de la concertation.

Événements	Date	Nombre de participants	Durée
Réunion publique d'ouverture	<i>Samedi</i> 30 septembre	50	3 h 30
TV Mosaïk Cristal - Emission en direct et en public à Sarreguemines sur « Les enjeux européens et nationaux du projet d'HoloSolis » en présence d'un panel d'experts	<i>Mercredi</i> 4 octobre	Outre le public raccordé directement à TV Mosaïk, notons plus 500 vues sur Youtube	1 h 15
Débat mobile de l'équipe HoloSolis au marché des producteurs à Sarreguemines	<i>Dimanche</i> 8 octobre	89 temps d'interaction et d'échange	Présence sur site 8 h
Atelier n°1 : « La prise en compte de l'environnement dans le projet »	<i>Mardi</i> 10 octobre	50	4
Atelier n°2 : « Les incidences du projet sur le cadre de vie des riverains » et visite sur site	<i>Samedi</i> 21 octobre	70 en séance 35 visite de terrain	3 h 30 réunion + 1h30 visite de terrain
Atelier n°3 : « Les enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire associés au projet »	<i>Mardi</i> 24 octobre	60	3 h
Réunion publique de clôture	<i>Vendredi</i> 27 octobre	60	2 h



Émission en direct (TV Mosaïk Cristal)



Réunion de lancement

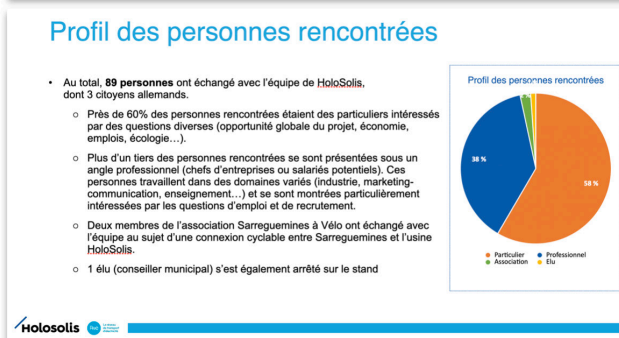
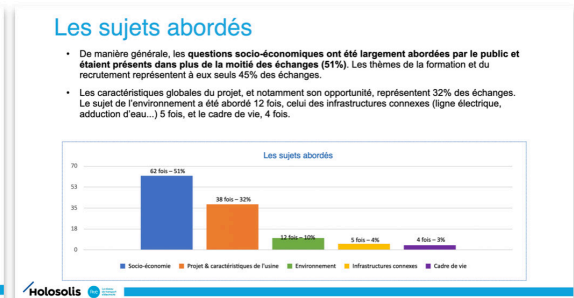


Atelier environnement



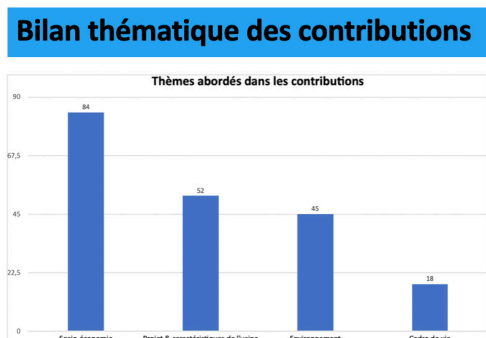
Atelier Cadre de vie (visite de terrain)

Notons qu'en plus des séances de réunions, l'équipe d'Holosolis a marqué sa volonté d'un contact direct avec les publics en organisant un débat mobile au marché des producteurs de Sarreguemines, ceci sur l'ensemble de la journée du dimanche 8 octobre.



- ### Les questions posées
- Une dizaine de questions précises ont été soulevées lors des échanges et ont fait l'objet d'une publication sur le registre numérique de la concertation. L'équipe de HoloSolis y a apporté des réponses qui ont été rendues publiques également sur ce même registre.
 - Questions posées :
 - Quelle est la composition des rejets d'eau ? Y a-t-il un risque de pollution ?
 - Quel sera l'impact du projet sur le marché immobilier et l'offre de logements sur le territoire ?
 - Un financement local participatif ainsi qu'une vente en direct des panneaux produits par l'usine sont-ils envisagés ?
 - L'implantation d'HoloSolis provoquera-t-elle des embouteillages sur la route de Nancy ?
 - L'usine d'HoloSolis pourrait-elle être chauffée grâce au surplus de production de la centrale biomasse d'Ineos ?
 - Serait-il envisageable de créer un centre de formation pour former tous les installateurs de panneaux ?
 - L'eau du bassin houiller peut-elle être utilisée pour approvisionner l'usine ?
 - Une connexion cyclable entre Sarreguemines et HoloSolis pourrait-elle être envisagée ?
 - Où trouver les 1 700 emplois (alors qu'il y a 450 personnes à Pôle Emploi dans la région) ?

Concernant la participation numérique, elle comprend 33 contributions et concernant les registre papier mis à disposition du public dans les mairies, ils ne comprennent que 2 contributions.



Thème	Nombre de contribution
Thème Projet & caractéristiques de l'usine	
Utilité et contribution aux enjeux de transition énergétique et de réindustrialisation de l'Europe	24
Budget, investissement, financement, aide et subventions	6
Concertation	6
Caractéristiques de l'usine	11
Procédés industriels	3
Conditions de travail	2
Total	52
Thème Socio-économie	
Recrutement / Formation	24
Marque d'intérêt pour un emploi HoloSolis	37
Retombées locales	7
Consolidation du tissu économique	2
Attractivité et dynamique du territoire	0
Concurrence emploi interentreprises	2
Enjeux et modalités d'accueil de nouvelles populations	6
Développement local des toitures PV	6
Total	84
Thème Environnement	
Risques / Seveso	6
Enjeux et incidences de la mobilisation de la ressource en eau	16
Enjeux et incidences sur la biodiversité	3
Enjeux et incidences sur la qualité de l'air et la santé	4
Bilan environnemental global des panneaux PV	5
Modes d'approvisionnement prévus et perspectives d'évolution	8
Raccordement électrique, tracé et incidences dur l'environnement et la santé	3
Total	45
Thème Cadre de vie	
Insertion paysagère	1
Bruit	2
Odeur	1
Accès et trafic routier	13
Travaux	1
Total	18

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les observations et propositions faites dans les registres, via le site internet ou directement lors des ateliers et réunions publiques peuvent être regroupées et synthétisées dans un ensemble de 13 thématiques.

Observations et propositions <i>Organisation thématique</i>	
1	L'opportunité du projet HoloSolis, son inscription et sa contribution à la stratégie européenne et française de neutralité carbone à l'horizon 2050
2	L'opportunité du projet HoloSolis, son inscription et sa contribution à la stratégie européenne et française d'autonomie industrielle et énergétique
3	La question de l'impact attendu du projet sur le territoire
4	L'attention forte portée à la question de la consommation d'eau d'HoloSolis et à la qualité des eaux rejetées dans la Sarre
5	Les craintes et la vigilance induites par le classement Seveso seuil haut du projet
6	Les questions relatives aux rejets atmosphériques
7	Les questions relatives aux champs électromagnétiques induits par la création d'une ligne d'alimentation électrique de haute tension
8	Les craintes et l'attention portée au bruit et au cadre de vie des riverains
9	La question de l'intégration architecturale et paysagère du projet HoloSolis
10	La question de l'organisation des flux logistiques et de l'organisation de la mobilité des quelque 1 700 employés attendus sur le site
11	La question spécifique de l'accueil des routiers hors horaires d'ouverture logistique
12	Les attentes et les questions relatives au recrutement des futurs employés
13	Création de parcs photovoltaïques participatifs

Les verbatims et les documents d'introduction des réunions, disponibles sur le site de la concertation, permettent de retrouver plus en détail les informations échangées et la nature des débats.

1. L'opportunité du projet HoloSolis, son inscription et sa contribution à la stratégie européenne et française de neutralité carbone à l'horizon 2050

La présentation du projet HoloSolis a fait l'objet d'un focus particulier relativement à son inscription et sa contribution, par sa production annuelle de 5GW de panneaux photovoltaïques, à la transition énergétique nécessaire à la lutte contre le changement climatique, très fortement partagée par le public.

Sur ce point, le travail de questions / réponses et approfondissement a notamment porté sur l'intermittence des énergies, le recyclage des panneaux, la mobilisation des ressources, l'approvisionnement en matières premières et composantes.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Notre société occidentale n'a pu se développer uniquement avec une chose : la maîtrise de l'énergie. Première révolution industrielle, c'est la maîtrise du charbon énergie fossile. La deuxième, le pétrole, énergie fossile également. Nous arrivons à la fin de ce cycle. Nous sommes devant des bouleversements considérables. Ce n'est pas uniquement le changement climatique. Il va falloir trouver d'autres formes d'énergie, non seulement parce que c'est vertueux et écologique, mais parce que bientôt il ne va plus y avoir de pétrole. Les gens qui s'intéressent un petit peu aux travaux du Shift Project savent très bien de quoi je parle. Donc l'arrivée de votre usine et est extrêmement bénéfique pour tout le monde.

Les panneaux photovoltaïques, il s'agit d'une énergie électrique intermittente, une énergie fatale comme disent les spécialistes, et alors que le courant doit être maintenu de façon constante et c'est le travail de RTE. Il se trouve que dans notre région, nous avons un autre atout à 30 kilomètres d'ici, entre Saint-Avold et Faulquemont, il y a une grande entreprise allemande qui s'appelle Viessmann, qui est spécialiste dans la production des batteries, des batteries de stockage d'électricité. Et donc le hasard fait qu'il y a une synergie entre votre projet de panneaux photovoltaïques et cette usine. Je pense que c'est particulièrement intéressant pour les entreprises et les particuliers de pouvoir stocker leur électricité parce que jusqu'à présent, les gens qui ont des panneaux photovoltaïques, leur production ils la revendent à RTE et c'est déduit leur facture en fin d'année. Le fait de pouvoir avoir des batteries à domicile pour des coûts intéressants, là ça peut devenir totalement différent pour les entreprises et les particuliers.

Ma question est de savoir d'où vont venir les composants que vous évoquez à l'instant, les 100 camions qui vont arriver tous les jours, pour constituer vos cellules et vos panneaux ?

2. L'opportunité du projet HoloSolis, son inscription et sa contribution à la stratégie européenne et française d'autonomie industrielle et énergétique

L'enjeu de la reconquête industrielle de l'Europe est fortement fédérateur. Les questionnements qui en découlent portent sur les chances de succès. L'extrait d'intervention illustre cela :

Vous aviez parlé de la Chine. Vous avez dit qu'ils détenaient 95 % du marché aujourd'hui. Aujourd'hui, est-ce que vous allez être compétitifs demain quand vous allez sortir vos panneaux ? Est-ce que vous serez compétitifs par rapport au marché chinois qui lui ne va pas s'arrêter ? Il va continuer à se battre pour défendre la vente de ses produits. Je parle également des Chinois, mais des Américains aussi qui se sont lancés sur le marché à coup non pas de quelques milliards, mais à coup de centaines de milliards pour essayer de prendre des parts de marché. Est-ce que vous serez encore compétitifs ?

3. La question de l'impact attendu du projet sur le territoire

L'impact et l'utilité du projet sur le territoire de l'Est mosellan et de la CASC en particulier sont fortement partagés. Son utilité pour conforter la résilience du tissu économique et pour redynamiser la vitalité démographique n'est nullement remise directement en cause.

Par contre, se pose la question de la prise en compte des questions d'infrastructures et de transport pour répondre à la problématique de la saturation des réseaux aux heures de pointe, à la question des nuisances induites par les trafics et à la question des enjeux forts d'éco-mobilité.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Alors sur le sujet de l'environnement, on se pose aussi la question de savoir comment on va faire la déviation Est de Sarreguemines avec la connexion du pont vers l'Allemagne. Parce que là, il y a quand même aussi beaucoup de volume de transport pour évacuer vers l'Europe et toucher toute l'Europe et ne pas encombrer les nombreuses voies de circulation qui servent déjà à alimenter toute la partie industrielle de la région de Sarreguemines. C'est un site important qui va compter 1700 salariés, donc ça va faire beaucoup de volume de circulation et aussi beaucoup de volume de transport pour les produits finis.

Et ce que je voulais dire aussi, on a parlé beaucoup d'attractivité du territoire. Aujourd'hui, l'attractivité, ça passe par beaucoup de choses, pas seulement par l'emploi. Ça passe par la qualité de vie. La qualité de vie, c'est moins de béton, moins d'artificialisation des sols, moins de voitures qui circulent. Tout ça, ça fait partie de la qualité de vie. On a dit qu'on voulait attirer ici des nouveaux salariés, des nouveaux cadres, des jeunes ménages dans le secteur. Et bien ces cadres, ils auront fait leurs études dans des grandes villes où il y a de moins en moins de voiture, où ils auront fait leurs déplacements quotidiens à vélo, ils auront peut-être décidé de ne plus avoir de voiture. Donc, si on veut attirer aujourd'hui sur le territoire des nouveaux cadres, des nouveaux ménages, il faut peut-être réfléchir à leur proposer un environnement qui soit propice à leurs déplacements, qu'ils puissent aller emmener leurs enfants sans voiture, à l'heure à l'école, venir au travail sans voiture, etc. Donc je souhaite simplement qu'on réfléchisse à tout ça.

Tout d'abord, dans le dossier, il était indiqué que les modes de déplacements ferrés étaient aussi envisagés et donc on se demandait ce qu'il en était de la voie ferrée initiale qui avait été créée pour la Smart, si ça avait été envisagé. Après, il y a quand même pas mal de sujets sur les accès des salariés. En plus avec les camions, ça va ajouter. Qu'est-ce qui est prévu pour éviter les bouchons et permettre aux salariés de venir facilement sur le site ? Sachant que ça doit être pensé en niveau interentreprises puisque si on a des horaires similaires pour toutes les entreprises du site, ça va faire beaucoup. Voilà donc principalement sur les moyens de transport

4. L'attention forte portée à la question de la consommation d'eau d'HoloSolis et à la qualité des eaux rejetées dans la Sarre

Le projet HoloSolis, comme le projet REC Solar précédemment, implique une consommation de 2,6 millions de mètres cubes par an. Pour le projet REC Solar, cette eau devait être fournie via le réseau d'eau potable existant alimenté essentiellement par des sources.

Cette caractéristique avait suscité de vives inquiétudes lors de la concertation de 2021. En lien avec la CASQ, le projet HoloSolis propose une alimentation par prélèvement puis une restitution dans la Sarre.

Cette évolution a été considérée comme un progrès notoire, mais reste un sujet sur lequel il est demandé une grande vigilance et l'établissement d'une transparence, d'une information et d'une évaluation continue.

Pour renforcer les explications sur la question et apporter les réponses les plus complètes possibles, les garant.e.s ont demandé à la CASC et au maître d'ouvrage, obtenu et validé la diffusion d'une note d'information complémentaire.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Vous avez déjà partiellement répondu à des questions qu'on voulait vous poser, notamment sur les points de captage d'eau et de rejet de l'eau. Maintenant, par rapport au changement climatique auquel on assiste, on a déjà des eaux qui sont bien plus chaudes actuellement qu'il y a une dizaine d'années en arrière. Donc ce que j'aimerais bien savoir, c'est l'élévation de la température du captage par rapport aux rejets.

Concernant les rejets dans les eaux dans la Sarre, vous marquez sur le dépliant que la qualité est adaptée au milieu. Qu'entendez-vous par là ? Et question un peu pragmatique, si d'un côté vous rejetez de l'eau aux mêmes températures et aux mêmes conditions que celles que vous captez, pourquoi la rejetez-vous ? Donc l'idée c'est pourquoi ne pas utiliser de circuit fermé ?

Concernant l'eau, on aimerait bien savoir s'il y a des projections qui ont été faites concernant la capacité de la Sarre à fournir autant d'eau dans les prochaines années. Aujourd'hui, il y a une étude qui a été rendue. Ça concerne le Rhône, mais il devrait perdre 20% de sa capacité. C'était prévu pour 2050, mais compte tenu du dérèglement climatique, ce sera pour 2030. Donc est-ce qu'il en sera de même pour la Sarre dans les prochaines années ? Vous avez parlé d'une nouvelle installation de pompage, donc elle sera bien installée. Actuellement, vous allez utiliser la station qui existe à Sarralbe, mais l'autre station va être installée où exactement ? Et qui financera cette nouvelle station puisque c'est un terrain clé en main, donc je suppose que ce n'est pas HoloSolis qui va payer cette nouvelle station, c'est le contribuable, la collectivité.

Merci pour toutes ces précisions alors c'est très bien. Paradoxalement, je n'ai pas tellement d'inquiétudes sur les rejets ni sur la température. Je pense qu'effectivement on sera très bien dans les clous. C'était plus par rapport aux prélèvements, alors ça tombe très bien, vous parlez de volume d'étiage. Justement, les prélèvements vont quand même être conséquents. Alors ok, ils se passent que dans la Sarre, ça c'est déjà un vrai progrès, il faut le souligner. Mais justement, en période de sécheresse, quel pourcentage va représenter ce prélèvement par rapport au volume d'étiage ? Parce que c'est sûr que quand la Sarre est grosse, ça ne fait pas beaucoup le prélèvement, mais quand on est en période de sécheresse, peut-être que le prélèvement va représenter du coup 30% alors qu'avant il n'en représentait que 10%.

5. Les craintes et la vigilance induite par le classement Seveso seuil haut du projet

Comme le processus de production du projet REC Solar, le projet HoloSolis implique le stockage de produits dont certains induisent un niveau de risque et de danger inhérent à la quantité de produit stocké. Le volume de stockage nécessaire au projet HoloSolis génère de ce fait un classement Seveso seuil haut.

Sachant qu'une partie de la commune de Willerwald est déjà impactée à ce jour par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) associé à l'usine INEOS située au sud-ouest de la commune, et ceci depuis juillet 2017, des inquiétudes particulières ont bien évidemment été exprimées.

Cela avait été anticipé dans le dossier de concertation en essayant d'apporter l'information la plus claire possible, ceci notamment en précisant la différence entre la problématique de la création d'un PPRT pour un site industriel existant et celle de la réalisation d'un nouveau site industriel. La différence en effet est notoire, puisque dans le cas d'un nouveau projet, tel que celui de HoloSolis, le périmètre de danger doit être contenu à l'intérieur du site de ladite entreprise.

Pour renforcer la compréhension de cette problématique complexe, les garant.e.s ont demandé au maître d'ouvrage, obtenu et validé, la diffusion d'une note d'information complémentaire.

Outre le rôle de la future commission de suivi de site, la confiance impliquera l'établissement d'un dispositif d'information dans la durée.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Votre réponse que vous avez apportée concernant l'impact global, la question n'est pas seulement HoloSolis, puisqu'on a déjà INEOS. En fait, avec INEOS on va être entouré de deux usines Seveso. On a des bassins de décantation, on a le transport de marchandises dangereuses dans Willerwald. Quel est l'impact qui va se rajouter encore à toutes ces nuisances que l'on vit au quotidien ?

Vous avez dit qu'il y a 200 camions par jour. Quel est le nombre de camions de produits dangereux par jour ? Est-ce qu'on risque d'avoir le même phénomène qu'on a actuellement avec Seifert, une quinzaine de camions régulièrement dans la montée de Seifert où les chauffeurs sont bloqués tout le week-end ? Est-ce qu'on risque d'avoir ce même phénomène avec des camions de produits toxiques ? Est-ce qu'on peut connaître la nature de tous les produits toxiques que vous utilisez ? Je pense que non, mais bon. Et vous aviez parlé lors de la concertation que vous n'utilisez pas de plomb. Et par contre, j'ai lu dans vos interviews que vous avez parlé de silicium et de pérovskite et il me semblait que lorsqu'on manipulait la pérovskite, on utilisait du plomb.

6. Les questions relatives aux rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont encadrés par des normes relativement strictes. En soi, cet encadrement est perçu avec une certaine confiance.

Mais, comme pour la question relative au risque, mise en perspective par le classement Seveso, la confiance impliquera, outre la commission de suivi de site, l'établissement d'un dispositif d'information dans la durée.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Peut-on faire un focus sur les rejets atmosphériques, notamment les quantifier, parce qu'ils n'ont pas été quantifiés, et définir le schéma de diffusion ? Alors la question est très ciblée parce que j'habite un petit village à 800 mètres d'ici et je lis dans votre document que vous allez tout faire pour éviter les retombées à proximité du site. Alors pour les gens qui sont à côté du site, c'est bien. Nous on habite à 800 mètres sous les vents dominants, donc on est en Alsace, mais il faut les protéger aussi les Alsaciens. Donc ma question est vraiment centrée par rapport à ça, parce qu'effectivement il va y avoir des diffusions, ça c'est clair, et on voulait un peu savoir la dangerosité et puis les quantifier quoi.

Il y a eu aussi une question par rapport à l'échelle des risques sur la population, mais à proximité du site, si on pouvait les quantifier. Je ne sais pas, par exemple, le risque sanitaire sur les émanations, sur le risque d'explosion, risque incendie ou autre ?

7. Les questions relatives aux champs électromagnétiques induits par la création d'une ligne d'alimentation électrique de haute tension

Le tracé mis en perspective par RTE pour la création de la future ligne d'alimentation électrique de haute tension de l'usine HoloSolis est proposé en mode enterré. Ainsi, il ne pose pas de problème d'un point de vue paysager. Par contre, l'impact de ses incidences électromagnétiques a été mis en perspective.

La question étant aussi technique que complexe, les garant.e.s ont demandé au maître d'ouvrage, obtenu et validé, la diffusion d'une note d'information complémentaire.

Extrait d'intervention et de questionnement :

Alors nous avons une question sur les lignes à haute tension, notamment sur le raccordement, l'option B, qui consisterait à raccorder à Grundviller. Ce plan de raccordement n'était pas envisagé lors de la réunion d'ouverture. Donc je suis surprise de la trouver cette fois-ci comme potentiel ayant été étudié. Donc, est-ce que ça a été étudié en 10 jours ? Et donc pour nous, ce serait quand même le meilleur impact au niveau de l'environnement. Le fait de ne pas passer à côté de zones habitées, de longer l'autoroute, donc on réduirait la distance de la ligne. Ça supposerait évidemment de, peut-être, recréer un poste Grundviller, mais en termes d'impact, ce serait quand même appréciable. Parce que vous avez évoqué les normes sanitaires. Alors certes, la norme française est toujours à 100 microteslas, ce sont également les préconisations de l'OMS. Mais par contre, au cours de ces 30 dernières années, il y a eu pas mal d'études de faites et de manière générale, l'ANSES a encore rappelé très récemment, en 2019, qu'il fallait être très prudent vis-à-vis des champs magnétiques, et notamment pour limiter les cancers chez les enfants, les leucémies. Donc il convient de, au plus, éloigner les habitations des lignes à haute tension, même si on passe en souterrain. Le tracé ne permet pas totalement d'éviter les zones habitées. Les radiations vont moins loin, mais en souterrain, il y a quand même des radiations jusqu'à une vingtaine de mètres en périphérie. Et donc il y a une différence entre l'exposition à court terme et à long terme. À long terme, de nombreux pays préconisent un maximum de 0,4 microtesla. Donc à mettre en regard des 100, ce n'est pas pareil.

8. Les craintes et l'attention portée au bruit et au cadre de vie des riverains

La question de l'impact sonore du fonctionnement d'Holosolis sur la vie des riverains de Willerwald a fait l'objet d'échanges approfondis.

Le cadre évoqué peut paraître rassurant, la présence de l'usine pouvant même atténuer l'impact acoustique de l'autoroute que subissent actuellement les habitants de Willerwald.

Cela dit, la question du bruit étant une réalité complexe et dépassant la problématique des normes réglementaires, c'est une fois l'usine en fonctionnement que l'on pourra apprécier la réalité de la situation. Cette fois aussi, les garant.e.s préconisent la mise en place d'un dialogue continu inscrit dans la durée.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Donc nous aussi nous posons la question de savoir quelles seraient les nuisances sonores et ainsi que peut-être une question de détail, mais la hauteur des cheminées. Parce qu'il était dit dans votre dossier qu'elle serait fixée afin de maximiser la dispersion et d'éviter les retombées à proximité du site. Donc quelle hauteur pour les cheminées et quel risque pour ces retombées ? Et une petite remarque, c'est que, collégialement, nous apprécions votre niveau d'implication et votre réactivité dans le cadre de la concertation.

Bonjour, par rapport à cette question, est-ce que vous pourriez nous dire où se situent les ventilateurs et les cheminées ? Parce que sauf erreur, les ventilateurs vont être aussi nuisances de bruit. Et si on est dans la zone de fabrication, je pense que c'est à ce niveau-là pour ventiler ou pour d'autres raisons. C'est là que vont se situer ces cheminées et ces ventilateurs. Donc si vous pouviez nous les montrer. Par contre, de loin, on voit bien votre plan, mais est-ce que vous pouvez, avec je ne sais quoi, nous montrer précisément où ça se situe et où donc où vont se situer les différents cheminées et ventilateurs ?

Nuisance sonore. Quand on nous parle de certains décibels par rapport à ces ventilateurs, est-ce que vous pourriez nous dire ? Parce que là on se situe très près des habitations. Si c'était possible d'être un peu plus éclaircis sur ce point au niveau du bruit.

Ce qui nous embête tellement, c'est effectivement ce bruit-là quand vous l'entendez. La circulation et le bruit, c'est ce qui revient tout le temps. Et pourquoi ne pas faire ce qu'il faut pour mettre ça de l'autre côté ? Et de l'autre côté, il n'y a qu'une autoroute, il y a des forêts, il n'y a que ça. Et je n'arrive pas à comprendre pourquoi on s'obstine à nous imposer quelque chose ou à nous proposer. Ok, c'est bien, il y a des jobs, c'est super, mais pourquoi pas aller de l'autre côté ? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on s'obstine à être aussi près de nos habitations.

9. La question de l'intégration architecturale et paysagère du projet HoloSolis

L'intégration architecturale et paysagère est marquée par une attention particulière du maître d'ouvrage.

La volumétrie des bâtiments a été précisée en réunion et la visite collective de site a également permis une appréhension partagée de la problématique.

Cela dit, il paraît très important d'organiser au moins un temps d'information et d'échange en amont du dépôt de permis une fois le projet proche d'être finalisé.

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Vous dites donc qu'il n'y aura pas de cheminée visible. Ça veut dire qu'elles sont intégrées au bâtiment, affleurant en toiture de bâtiment. Alors la question c'était : quelle sera la hauteur de ce ou de ces bâtiments comportant les cheminées et est-ce que cette hauteur sera suffisante pour la diffusion-dilution, quel que soit le vent ?

Je pense que les informations qui ont été données me semblent rassurantes pour les odeurs. Et l'autre question, c'était le bruit. Bon, c'est difficile de se faire une idée sur ce que sera finalement la situation concrètement, lorsque l'usine sera implantée. On espère simplement que si jamais il y avait des bruits qui seront gênants à venir, que vous seriez réactifs pour trouver des solutions pour répondre aux problèmes des riverains.

Et pour que ce soit plus compréhensible pour tout le monde, vous avez dit que la hauteur des bâtiments sera de 30 mètres, les bâtiments d'HoloSolis. Alors si vous pouviez simplement préciser et dire quelle est la hauteur actuelle des bâtiments de Seifert. Ça permet de mieux voir, de se projeter et de comprendre. Ensuite, pour le paysage et l'intégration paysagère. Alors concernant spécifiquement le projet HoloSolis, nous on trouve que c'est plutôt pas mal, plutôt bon, très bien même. Mais du coup, deuxième question, moi je reviens sur cette fameuse voie rouge. Et là, désolé. Alors bien sûr, on est dans la concertation HoloSolis, mais on rebondit de nouveau CASC, désolé. Cette fameuse voie de contournement rouge, a priori il y aurait une autre entreprise. C'est acté. Où est-ce qu'elle serait par rapport à cette route rouge ? Quel sera l'impact visuel, de nouveau à partir de la rue Bellevue ? Et parce que c'est bien beau de faire une intégration paysagère de l'usine HoloSolis et ça rend la vue très jolie, très agréable. Mais si dans cinq ans il y a un autre bâtiment juste devant, autant mettre en place déjà une haie champêtre et des ruptures visuelles pour les populations avant, le long de cette fameuse voie rouge.

On se demandait pourquoi ne pas masquer complètement l'usine par de la végétation ? Et oui, les 30 mètres de hauteur des bâtiments nous inquiètent aussi.

10. La question de l'organisation des flux logistiques et de l'organisation de la mobilité des quelques 1 700 employés attendus sur le site

Quelques extraits d'interventions ou de questionnements :

Alors sur le sujet de l'environnement, on se pose aussi la question de savoir comment on va faire la déviation est de Sarreguemines avec la connexion du pont vers l'Allemagne. Parce que là, il y a quand même aussi beaucoup de volume de transport pour évacuer vers l'Europe et toucher toute l'Europe et ne pas encombrer les nombreuses voies de circulation qui servent déjà à alimenter toute la partie industrielle de la région de Sarreguemines. C'est un site important qui va compter 1700 salariés, donc ça va faire beaucoup de volume de circulation et aussi beaucoup de volume de transport pour les produits finis.

Effectivement, 100 camions qui vont venir, 100 camions qui vont partir, c'est une chose. Il y a aussi tous les salariés qui vont venir travailler sur le site. Donc notre souhait c'est d'éviter de passer par le tout routier. Aujourd'hui, il y a peut-être des alternatives. Vous avez parlé des barges, il y a peut-être aussi la voie de chemin de fer qui n'arrive pas loin d'ici. Peut-être qu'il y a des pistes à explorer. Il y a peut-être aussi à explorer le fait que les salariés ne viennent pas tous seuls dans leur voiture individuelle pour venir travailler. Est-ce qu'il y a peut-être possibilité de faire des ramassages comme ça se faisait par exemple pour l'usine Michelin, par transports collectifs pour les salariés qui viendraient à l'usine ? Et aussi j'en reviens à notre passion, avec nos amis, c'est comme alternative à la voiture, il peut y avoir le déplacement à vélo. Donc évidemment, un salarié qui viendrait de Sarrebourg, ça va être compliqué pour lui de venir à vélo peut-être jusqu'ici, mais il y a des salariés, on l'espère, qui vont venir de pas trop loin. Donc il faut absolument qu'on ait une réflexion d'ensemble sur l'acheminement des salariés vers le site, ne pas penser qu'à la voiture, ne pas vouloir forcément maintenant, dans la précipitation, une déviation que certains attendent depuis 30 ans à Sarreguemines, qu'on n'est pas sûr qu'elle verra le jour. Je ne sais pas si c'est une bonne idée qu'elle voit le jour d'ailleurs, puisqu'il y aura beaucoup de dégâts et on ne sait pas si ça va résoudre les problèmes. Voilà, donc c'est une réflexion à avoir

Quand le nouvel hôpital de Sarreguemines a été construit, on a mis en place, on a étendu les lignes de transport et on a changé les horaires pour que ça soit calé, notamment avec les trains et notamment depuis la gare routière ferroviaire de Sarreguemines, pour augmenter les rotations et pour que les gens puissent avoir un parcours en intermodalité. Malheureusement, aujourd'hui, ces

lignes, elles existent. Le cadencement est augmenté, mais elles restent quand même peu utilisées aujourd'hui. Là aussi, on nous demande du parking. Alors c'est peut-être lié aussi au fait qu'on est, même s'il y a la ville centre qui a 21 000 habitants et autres, on est quand même dans un secteur où on n'a pas une densité urbaine. On n'est pas non plus une métropole où il y a une densité urbaine, où les gens ont plus de facilité à prendre les transports en commun parce que déjà ils n'ont pas forcément de voiture. Ça reste quand même un milieu rural et donc les gens ont aussi l'habitude de la voiture. Donc la collectivité peut inciter, effectivement, mais elle ne peut pas répondre à toutes les questions. Parce qu'aujourd'hui on constate que même quand on met des outils en place, les gens ne les utilisent pas forcément.

Et ce que je voulais dire aussi, on a parlé beaucoup d'attractivité du territoire. Aujourd'hui, l'attractivité, ça passe par beaucoup de choses, pas seulement par l'emploi. Ça passe par la qualité de vie. La qualité de vie, c'est moins de béton, moins d'artificialisation des sols, moins de voitures qui circulent. Tout ça, ça fait partie de la qualité de vie. On a dit qu'on voulait attirer ici des nouveaux salariés, des nouveaux cadres, des jeunes ménages dans le secteur. Et bien ces cadres, ils auront fait leurs études dans des grandes villes où il y a de moins en moins de voiture, où ils auront fait leurs déplacements quotidiens à vélo, ils auront peut-être décidé de ne plus avoir de voiture. Donc, si on veut attirer aujourd'hui sur le territoire des nouveaux cadres, des nouveaux ménages, il faut peut-être réfléchir à leur proposer un environnement qui soit propice à leurs déplacements, qu'ils puissent aller emmener leurs enfants sans voiture, à l'heure à l'école, venir au travail sans voiture, etc. Donc je souhaite simplement qu'on réfléchisse à tout ça.

Tout d'abord, dans le dossier, il était indiqué que les modes de déplacements ferrés étaient aussi envisagés et donc on se demandait ce qu'il en était de la voie ferrée initiale qui avait été créée pour la Smart, si ça avait été envisagé. Après, il y a quand même pas mal de sujets sur les accès des salariés. En plus avec les camions, ça va ajouter. Qu'est-ce qui est prévu pour éviter les bouchons et permettre aux salariés de venir facilement sur le site ? Sachant que ça doit être pensé en niveau interentreprises puisque si on a des horaires similaires pour toutes les entreprises du site, ça va faire beaucoup. Voilà donc principalement sur les moyens de transport

11. La question spécifique de l'accueil des routiers hors horaires d'ouverture logistique

Les riverains du site d'implantation d'HoloSolis posent le problème de l'accueil des routiers hors horaires d'ouverture des flux logistiques, y compris le week-end. Ils sont déjà confrontés à cette problématique avec les routiers qui desservent l'entreprise de logistique Seiffert.

Sur ce point, ils demandent à HoloSolis et à la CASC que des mesures soient anticipées pour assurer un accueil digne et sans incidences sur le site et son voisinage.

12. Les attentes et les questions relatives au recrutement des futurs employés

Le recrutement des futurs 1 700 employés a suscité des attentes nombreuses. Les informations mises en exergue lors de l'atelier n°3 ont permis de préciser comment le territoire et le bassin d'emploi sont capables de répondre à cette demande forte.

Sachant qu'une partie des futurs employés viendront probablement de l'extérieur du territoire en impliquant leur déménagement, la question de l'offre de logements et la capacité de répondre aux futurs besoins a été posée. La CASC a précisé que le Plan Local de l'Habitat anticipait une production de logements adaptée à cet enjeu spécifique.

Extrait d'intervention :

À propos des logements, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de profiter de ce groupe de travail initié à l'occasion de ce projet, et des changements que cela va induire chez nous, pour faire un véritable état des lieux de l'existant ? J'ai habité dans beaucoup de régions avant de venir il y a une quinzaine d'années à Sarreguemines. Je n'ai pas eu de mal à trouver assez vite un logement à louer avec mon petit budget, contrairement à la plupart des autres régions. Et je vois que la zone continue à ne pas être très tendue. Dans Sarreguemines, on voit encore beaucoup de panneaux à louer ou à vendre, donc il y a encore de l'existant.

13. Création de parcs photovoltaïques participatifs

Pour parfaire le lien organique et symbolique entre HoloSolis et le territoire, il a été proposé que soit mis en perspective la création de parcs photovoltaïques participatifs, ceci, bien évidemment, avec HoloSolis comme partenaire actif de la démarche.

Extrait d'intervention :

Alors je ne connais pas la stratégie RSE du groupe. Je ne sais pas quels sont vos points de progression, quel est le budget, etc. Mais peut-être qu'il serait intéressant dans ce cas-là de mettre en place dans votre démarche RSE un partenariat avec la CASC, avec la population, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques dans le cadre de rénovation. Et pourquoi pas, alors là désolé mais je pique un peu l'idée d'un monsieur qui a mis une contribution, mutualiser tout ça et faire participer à une souscription publique pour que la population se sente vraiment totalement impliquée et participe à tout ça. Ce serait top, on bouclerait la boucle.

CONCLUSIONS

Le travail d'information, d'échange et de débat a été particulièrement nourri et approfondi. La qualité initiale du document de concertation, les notes complémentaires rédigées et diffusées, ainsi que les réponses apportées oralement lors des réunions a permis d'une part d'apporter un degré de réponse important aux questions posées et de mettre en perspective une intégration des attendus dans la finalisation du projet.

L'enjeu pour la suite de la démarche et la confortation du contrat de confiance issu de la concertation préalable structurent la demande de précisions et les recommandations faites au maire d'ouvrage par les garant.e.s.

Cet extrait d'intervention résume d'une certaine manière le ressenti qui a guidé la démarche :

L'aspiration à la démocratie participative, c'est-à-dire participer à la réflexion, être au courant, s'impliquer dans cette réflexion, donner des idées, échanger dans un cercle agréable où finalement on a le temps de s'exprimer.

Je trouve que l'on peut donner ce compliment, au travail qui est piloté ici, on s'y sent à l'aise pour travailler et pour échanger sur le devenir collectif.

Et je trouve que c'est extrêmement intéressant. Je pense qu'effectivement la démocratie participative, c'est une notion d'avenir, elle est plus ou moins organisée dans nos communes.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par la/le garant.e, le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le maître d'ouvrage doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

La concertation préalable a apporté à la fois une clarification, une spécification et un enrichissement du projet.

La prise en compte par le maître d'ouvrage et autorités concernées de cet apport d'importance a été soulignée lors des divers temps d'ateliers et de réunions.

Pour la clarté et la précision des choses, il importe que la prise en compte de tout cet apport soit confirmée formellement par le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, principale autorité concernée.

De ce fait, le bilan de la concertation fait 2 demandes de précisions et d'informations complémentaires, 5 recommandations thématiques et 3 recommandations relatives à l'association du public.

TABLEAU DES DEMANDES DE PRÉCISIONS	
PRÉCISIONS	
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1	<u>Précisions relatives à l'accès au logement</u>
2	<u>Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs</u>
RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES	
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1	<u>Recommandations relatives à la consommation d'eau</u>
2	<u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u>
3	<u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet Holosolis sur la cadre de vie de Willerwald</u>
4	<u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u>
5	<u>Recommandation relative à l'accueil des transporteurs routiers</u>
RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATION DU PUBLIC	
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1	<u>Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique</u>
2	<u>Recommandation relative à la mise en place d'une Charte travaux (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier)</u>
3	<u>Recommandation relative à la mise en place d'une « Instance permanente d'information et de dialogue »</u>

Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

1. Précisions relatives à l'accès au logement

L'accès au logement peut s'avérer problématique pour une catégorie de futurs employés. Une contribution interroge le maître d'ouvrage sur la mise en place d'un système de cautionnement, voire d'autres mesures d'aide et d'attractivité.

Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?

2. Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs

L'idée de renforcer le lien entre Holosolis et les habitants du territoire par la création de parcs photovoltaïques participatifs a été évoquée.

Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?

Recommandations thématiques des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

1. Recommandations relatives à la consommation d'eau

Le fonctionnement d'Holosolis implique une consommation d'eau massive. La solution retenue consiste à prélever puis rejeter l'eau dans la Sarre. Cette solution est perçue comme un grand progrès par rapport à celle envisagée par le projet REC Solar soumis à concertation publique en 2021.

Le sujet reste cependant d'importance et appelle à une transparence et une information dans la durée des consommations effectives d'eau, de la qualité des eaux rejetées et leurs incidences sur la qualité de la Sarre.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue, ceci en partenariat avec la CASQ, en charge de la compétence eau sur le territoire, ainsi que de la DREAL et la Police de l'Eau.

2. Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald

Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter au mieux l'impact sonore de l'usine, ceci outre le respect automatique des normes réglementaires.

La question du bruit et de ses incidences étant complexe et ne pouvant au final qu'être appréciée en situation, la solution mise en perspective durant la concertation consiste à instaurer un dialogue dans la durée avec les riverains et de mettre en œuvre, si nécessaire, une dynamique d'amélioration continue.

Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son intention de s'inscrire dans une telle démarche qui permet de tirer les enseignements du retour d'expérience.

3. Recommandations relatives à l'impact paysager du projet Holosolis sur la cadre de vie de Willerwald

La construction d'Holosolis va transformer le paysage pour un nombre important d'habitants de Willerwald. Les esquisses présentées lors de la concertation ont marqué une volonté du maître d'ouvrage de finaliser son projet avec le souci fort de sa bonne intégration paysagère.

Il a été souligné :

- Qu'excepté le bâtiment dédié à la logistique, dont la hauteur dépassera les 30 mètres, les bâtiments resteront dans l'épure de ceux du site Seiffert voisins.
- Que la qualité des matériaux et le choix des tonalités des bâtiments viseront l'intégration la plus douce dans le paysage.
- Qu'un plan important de végétalisation complétera l'intégration paysagère et que les plantations prévues par la CASQ dans le cadre d'Europôle 3 apporteront également une solution forte d'atténuation.
- Que les cheminées seront de taille limitée et ne dépasseront celles des bâtiments (non logistiques) que de quelques mètres.

Vu l'importance de la question, il est apparu important que le public soit informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont de l'enquête publique.

4. Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité

Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :

- Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés.
- Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement.
- Participer activement à la mise en œuvre d'un Plan de déplacement interentreprises ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :

- Engager la mise en œuvre d'un nouveau Plan de déplacement interentreprises ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle.
- D'étendre le réseau de pistes cyclables pour mailler pleinement l'Europôle aux communes voisines.

Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.

Il a été proposé également :

- Qu'une étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences.
- Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le département de la Moselle.

Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.

5. Recommandations relatives à l'accueil des transporteurs routiers

La question de l'accueil des routiers en week-end et hors horaires d'ouverture pose de réels problèmes autour des entreprises de transport ou impliquant des flux logistiques importants. Localement, cela est déjà le cas autour de l'entreprise Seiffert.

L'activité d'Holosolis impliquant des flux logistiques importants, il importe que le maître d'ouvrage précise le dispositif qu'il prévoit de mettre en œuvre, le cas échéant en lien avec la CASC, pour répondre à cette problématique à la fois sanitaire, de confort et tout simplement de décence pour les routiers.

Recommandations relatives à l'association du public des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

1. Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

La mobilisation des publics, leur implication et la qualité des échanges qui en ont découlé durant l'ensemble des temps de concertation ont généré un véritable contexte de confiance.

Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.

L'ancrage du projet Holosolis dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.

Le maître d'ouvrage pourra en particulier :

- Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État.
- Organiser une réunion publique pour mettre en perspective la concrétisation des engagements issus de la concertation et présenter l'étude d'impact et de danger, ceci notamment sur les questions des risques, nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau). Inclure dans cette réunion un temps d'information spécifique relatif à la création de la nouvelle ligne d'alimentation électrique haute tension par RTE.
- Organiser un atelier destiné à présenter la finalisation du projet d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier pour les habitants de Willerwald.
- Organiser un atelier destiné à définir une « Charte Travaux » (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier) avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier et un encadrement de ses impacts sur l'environnement.

2 Recommandation relative à la mise en place d'une Charte travaux (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier)

Les phases de chantier peuvent être génératrices de nuisances plus ou moins ponctuelles pour les riverains du site.

Afin d'anticiper la gestion de ces incidences, l'établissement d'un dispositif d'information, d'alerte et de dialogue sous la forme par exemple d'une « Charte Travaux » paraît être une solution.

Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.

3. Recommandation relative à la mise en place d'une « Instance permanente d'information et de dialogue »

L'intention et la volonté affichées avec conviction et engagement par le maître d'ouvrage de vivre en confiance avec le territoire dans son ensemble et son voisinage en particulier a été un élément déterminant de la qualité de la concertation préalable.

L'ensemble des participants, tant le public que les acteurs institutionnels et le maître d'ouvrage lui-même, a convenu cependant que c'est la durée qui fait la preuve de cette confiance.

Pour ce faire, la création, sous une forme à définir, d'une Instance permanente d'information et de dialogue paraît s'imposer comme solution. Portée par le maître d'ouvrage, largement ouverte et d'un fonctionnement souple et adaptable, une telle instance serait un outil complémentaire à la Commission de suivi de site pilotée par l'État, fort utile, mais régie par un formalisme réglementaire.

Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s**
- **Annexe 2 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9**
- **Annexe 3 : Décision de la CNDP d'organiser la concertation du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023**
- **Annexe 4 : Le respect de l'affichage réglementaire**

Annexe 1 :

Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE			
Demande de précisions et recommandations	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Date	30/11/2023		
PRÉCISIONS			
Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1	<p>Précisions relatives à l'accès au logement</p> <p>L'accès au logement peut s'avérer problématique pour une catégorie de futurs employés. Une contribution interroge le maître d'ouvrage sur la mise en place d'un système de cautionnement, voire d'autres mesures d'aide et d'attractivité.</p> <p>Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?</p>		
2	<p>Précisions relatives à la création de parcs photovoltaïques participatifs</p> <p>L'idée de renforcer le lien entre Holosolis et les habitants du territoire par la création de parcs photovoltaïques participatifs a été évoquée.</p> <p>Holosolis peut-il préciser sa position sur cette proposition ?</p>		

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE			
Demande de précisions et recommandations	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Date	30/11/2023		
RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
1	<p>Recommandations relatives à la consommation d'eau</p> <p>Le fonctionnement d'Holosolis implique une consommation d'eau massive. La solution retenue consiste à prélever puis rejeter l'eau dans la Sarre. Cette solution est perçue comme un grand projet par rapport à celle envisagée par le projet REC Solar soumis à concertation publique en 2021.</p> <p>Le sujet reste cependant d'importance et appelle à une transparence et une information dans la durée des consommations effectives d'eau, de la qualité des eaux rejetées et leurs incidences sur la qualité de la Sarre.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son engagement d'assurer dans la durée l'information et la transparence attendue, ceci en partenariat avec la CASQ en charge de la compétence eau sur le territoire, ainsi que de la DREAL et la Police de l'Eau.</p>		
2	<p>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</p> <p>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à limiter au mieux l'impact sonore de l'usine, ceci outre le respect automatique des normes réglementaires.</p> <p>La question du bruit et de ses incidences étant complexe et ne pouvant au final qu'être appréciée en situation, la solution mise en perspective durant la concertation consiste à instaurer un dialogue dans la durée avec les riverains et de mettre en oeuvre, si nécessaire, une dynamique d'amélioration continue.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme son intention de s'inscrire dans une telle démarche qui permet de tirer les enseignements du retour d'expérience.</p>		

REPNSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Dat	30/11/2023		
RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.			
3	<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet Holosolis sur la cadre de vie de Willerwald</u></p> <p>La construction d'Holosolis va transformer le paysage pour un nombre important d'habitants de Willerwald. Les esquisses présentées lors de la concertation ont marqué une volonté du maître d'ouvrage de finaliser son projet avec le souci fort de sa bonne intégration paysagère.</p> <p>Il a été souligné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'excepté le bâtiment dédié à la logistique, dont la hauteur dépassera les 30 mètres, les bâtiments resteront dans l'épure de ceux du site Seiffert voisins. - Que la qualité des matériaux et le choix des tonalités des bâtiments visera l'intégration la plus douce dans le paysage. - Qu'un plan important de végétalisation complétera l'adoucissement de l'intégration paysagère et que les plantations prévues par la CASQ dans le cadre d'Europole 3 apporteront également une solution forte d'atténuation. - Que les cheminées seront de taille limitée et ne dépasseraient celles des bâtiments (non logistique) que de quelques mètres. <p>Vu l'importance de la question, il est apparu important que le public soit informé de la finalisation du projet architectural et paysager en amont de l'enquête publique.</p>		
4	<p><u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u></p> <p>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. • Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. • Participer activement à la mise en œuvre d'un <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. <p>Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences s'est engagée oralement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager la mise en œuvre d'un nouveau <i>Plan de déplacement interentreprises</i> ambitieux à l'échelle de l'ensemble de l'Europôle. • D'étendre le réseau de pistes cyclables pour mailler pleinement l'Europôle aux communes voisines. <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</p> <p>Il a été proposé également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une <i>étude stratégique multi-modale Mobilité et Déplacements</i> soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences. • Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé par le département de Moselle. <p>Il paraît important que la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences précise sa position sur deux propositions.</p>		
5	<p><u>Recommandation relative à l'accueil des transporteurs routiers</u></p> <p>La question de l'accueil des routiers en week-end et hors horaires d'ouverture pose de réels problèmes autour des entreprises de transport ou impliquant des flux logistiques importants. Localement, cela est déjà le cas autour de l'entreprise Seiffert.</p> <p>L'activité d'Holosolis impliquant des flux logistiques importants, il importe que le maître d'ouvrage précise le dispositif qu'il prévoit de mettre en œuvre, le cas échéant en lien avec la CASQ, pour répondre à cette problématique à la fois sanitaire, de confort et tout simplement de décence pour les routiers.</p>		

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

	Réponse du/des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
--	--	--	---

Date	30/11/2023		
-------------	------------	--	--

RECOMMANDATIONS D'ASSOCIATION DU PUBLIC

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1	<p><u>Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique</u></p> <p>La mobilisation des publics, leur implication et la qualité des échanges qui en ont découlé durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.</p> <p>Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.</p> <p>L'ancrage du projet Holosolis dans le territoire et la perception d'efficacité et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.</p> <p>Le maître d'ouvrage pourra en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Éditer une newsletter à parution régulière, de manière à informer les habitants de l'avancée du projet, en particulier en ce qui concerne les demandes d'autorisations, ainsi que les échanges avec les services de l'État. Organiser une réunion publique pour mettre en perspective la concrétisation des engagements issus de la concertation et présenter l'étude d'impact et de danger, ceci notamment sur les questions des risques, nuisances sonores, alimentation d'eau, rejets (air, eau). Inclure dans cette réunion un temps d'information spécifique relatif à la création de la nouvelle ligne d'alimentation électrique haute tension par RTE. Organiser un atelier destiné à présenter la finalisation du projet d'insertion paysagère de l'usine, ceci en particulier pour les habitants de Willerwald. Organiser un atelier destiné à définir une « Charte Travaux » (<i>dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier</i>) avec les habitants, ceci dans le but d'assurer un déroulement serein du chantier et un encadrement de ses impacts sur l'environnement. 			
2	<p><u>Recommandation relative à la mise en place d'une Charte travaux (dispositif d'information, d'alerte et de dialogue en phase chantier)</u></p> <p>Les phases de chantier peuvent être génératrices de nuisances plus ou moins ponctuelles pour les riverains du site.</p> <p>Afin d'anticiper la gestion de ces incidences, l'établissement d'un dispositif d'information, d'alerte et de dialogue sous la forme par exemple d'une « Charte Travaux » paraît être une solution.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.</p>			
3	<p><u>Recommandation relative à la mise en place d'une « Instance permanente d'information et de dialogue »</u></p> <p>L'intention et la volonté affichées avec conviction et engagement par le maître d'ouvrage de vivre en confiance avec le territoire dans son ensemble et son voisinage en particulier a été un élément déterminant de la qualité de la concertation préalable.</p> <p>L'ensemble des participants, tant le public que les acteurs institutionnels et le maître d'ouvrage lui-même, a convenu cependant que c'est la durée qui fait la preuve de cette confiance.</p> <p>Pour ce faire, la création, sous une forme à définir, d'une <i>Instance permanente d'information et de dialogue</i> paraît s'imposer comme solution. Portée par le maître d'ouvrage, largement ouverte et d'un fonctionnement souple et adaptable, une telle instance serait un outil complémentaire à la <i>Commission de suivi de site</i> pilotée par l'Etat, fort utile, mais régie par un formalisme réglementaire.</p> <p>Il paraît important que le maître d'ouvrage précise son intention en la matière.</p>			

Annexe 2 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9



SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

DECISION N° 2023 / 85 / HOLOSOLIS / 1

USINE DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH (57)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu le courrier de saisine du 30 juin 2023 de M. Jan Jacob BOOM-WICHERS, représentant la société HOLOSOLIS et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, et le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH ;

considérant que :

- ce projet comporte des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Il y a lieu d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable seront définies par la Commission qui en confie l'organisation au maître d'ouvrage, selon les dispositions de l'article R.121-8.

Article 3 : M. Bernard CHRISTEN est désigné garant de la concertation préalable sur le projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPINUTTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Papinutti', written over the printed name.

SÉANCE DU 10 JUILLET 2023

DECISION N° 2023 / 92 / HOLOSOLIS / 2
USINE DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH (57)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu sa décision 2023 / 85 / HOLOSOLIS / 1 du 5 juillet 2023 décidant d'une concertation préalable selon les modalités de l'article L.121-9 sur le projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH et désignant M. Bernard CHRISTEN garant de cette concertation ;

Article 1 : Mme Valérie TROMMETTER est désignée garante de la concertation préalable sur le projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH, en complément de M. Bernard CHRISTEN, précédemment désigné le 5 juillet 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président


Marc PAPINUTTI

Annexe 3 :

Décision de la CNDP d'organiser la concertation du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023



SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N° 2023 / 112 / HOLOSOLIS / 3

USINE DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES A HAMBACH (57)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- Vu le courrier de saisine du 30 juin 2023 de M. Jan Jacob BOOM-WICHERS, représentant la société HOLOSOLIS et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, et le dossier annexé, saisissant conjointement la CNDP du projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH ;
- Vu la décision n° 2023 / 85 / HOLOSOLIS / 1 du 5 juillet 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet d'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques à HAMBACH ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par les maîtres d'ouvrage sont validées.

Article 3 : La concertation se déroulera du 25 septembre 2023 au 31 octobre 2023.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.



Le Président

Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2023.09.08 11:58:52
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Annexe 4 :

Le respect de l'affichage réglementaire

L'affichage réglementaire a été fait dans les règles sur l'ensemble des panneaux de publications légales des collectivités publiques du territoire de la concertation.

De plus, il a été entrepris un affichage complémentaire dans les commerces, les lieux publics fréquentés, les transports en commun et les panneaux lumineux d'informations.

Le bon respect de l'affichage réglementaire



Affichage complémentaire dans les commerces, les transports en commun et les panneaux d'information lumineux



